

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 17 DECEMBRE 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept décembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.*

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 36

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1<sup>er</sup> Vice-Président, Sylvie DE GAETANO, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, François PEDRONO 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jacques MARIE 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Yves LEMONNIER 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier PAPELOUX, Rebecca BABILOTTE, Delphine PANDO, Patrice BRIERE, Michel THOMASSON, Claude BENOIST, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Hervé VAN COLEN, David MULLER, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Dominique VAUTIER, Miriam GUERARD, Ihsane ROUX, Véronique BOURNE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT,

### ABSENTS :

Emmanuel LAUSSINOTTE, Thierry GRANTURCO, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Chhun-Na LENGART, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Didier QUENOUILLE pouvoir à Sylvie DE GAETANO, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Régine CURZYDLO 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Yves LEMONNIER, Françoise LEFRANC 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Jacques MARIE, Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Philippe LANGLOIS 9<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Michel MARESCOT, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE, pouvoir à Ihsane ROUX, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Véronique BOURNE Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO,

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

-ooOoo-

### **DELIBERATION N°D180\_171222**

**PRÉVENTION DES DÉCHETS - CARACTERISATION DES DECHETS - LANCEMENT D'UN  
MARCHÉ SELON LA PROCEDURE ADAPTEE  
Autorisation**

**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

**f in**   

Il est rappelé que depuis 2020, les erreurs de tri des Déchets Ménagers Recyclables (DMR) de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ne cessent d'augmenter. Ce constat, partagé par de nombreuses collectivités au niveau national, était en grande partie expliqué par les perturbations engendrées par la pandémie. Mais depuis, le geste du tri a repris et les taux de refus ont diminué, sauf au niveau local.

Il est donc indispensable pour la Communauté de Communes d'en déterminer la cause. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à des caractérisations. La caractérisation étant un procédé qui permet d'identifier et de quantifier les différentes fractions présentes dans un flux de déchets.

D'autre part, la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) durcit les conditions d'acceptation des déchets en centre d'enfouissement, notamment en vue d'éviter le plâtre. Donc, dès 2023 les producteurs d'encombrants non-incinérables devront réaliser une caractérisation, à minima annuelle, afin de prouver la qualité du tri réalisé en déchèterie. Cœur Côte Fleurie devra donc réaliser des caractérisations sur les encombrants non-incinérables issus de ses déchèteries intercommunales.

Pour réaliser ces différentes caractérisations, un marché de prestation de services sera donc lancé selon la procédure adaptée pour une durée de 2 ans renouvelable 2 fois 1 an.

Le montant maximum de ce marché est estimé à 150 000 € HT.

Après avis favorable de la Commission Environnement en date du 05 décembre 2022, et du Bureau des Maires du 02 décembre 2022, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- Autoriser le lancement d'un marché de prestation de services selon la procédure adaptée, pour la réalisation de caractérisations.
- Désigner les membres de la Commission d'Attribution des Marchés afin de prendre connaissance de l'analyse des offres et retenir celle économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire*

*Après en avoir délibéré*

*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**AUTORISE** le lancement d'un marché de prestation de services selon la procédure adaptée, pour la réalisation de caractérisations.

**DÉSIGNE** les membres de la Commission d'Attribution des Marchés afin de prendre connaissance de l'analyse des offres et retenir celle économiquement la plus avantageuse.

**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

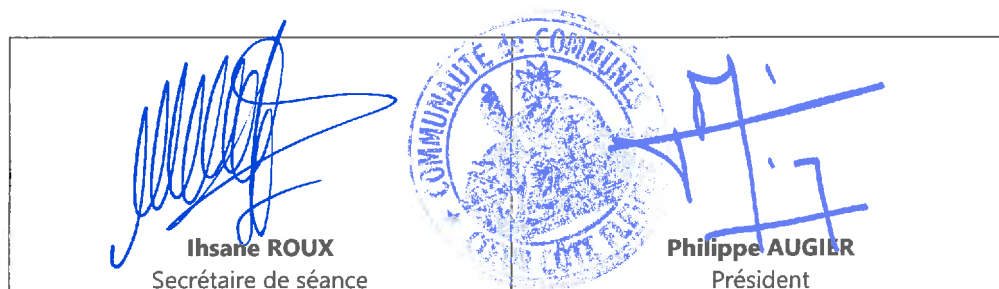


**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

**f in**   

Bènerville-sur-Mer | Btonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville